

Patient et médicaments d'exception Communication importante

Modifications apportées aux autorisations de plusieurs médicaments d'exception

Des allègements importants concernant le renouvellement de certains médicaments d'exception seront mis en place par phases jusqu'en juin 2025. Ces changements ciblent et modifient, en tout ou en partie, les indications des médicaments suivants :

4 juillet 2024 – Allègements de la phase A

Aflibercept	Capteur Dexcom G6	Capteur Freestyle Libre
Capteur Freestyle Libre 2	Émetteur Dexcom G6	Faricimab
Ranibizumab	Lucentis	

26 septembre 2024 – Allègements de la phase B

Alirocumab	Benralizumab	Darbépoéatine Alfa
Eltrombopag	Époéatine Alfa	Évolocumab
Icatibant (Acétate d')	Imiquimod	Mépolizumab
Stiripentol	Tézépélumab	

7 novembre 2024 – Allègements de la phase C

Abiratérone (Acétate d')	Acalabrutinib	Afatinib (Dimaléate d')
Apalutamide	Axitinib	Cabozantinib
Darolutamide	Dasatinib	Enzalutamide
Erlotinib (Chlorhydrate d')	Évérolimus	Fulvestrant
Géfitinib	Ibrutinib	Imatinib (Mésylate d')
Imatinib (Mésylate d') – Tumeur stromale gastro- intestinale	Lénalidomide	Lenvatinib
Nilotinib	Niraparib (Tosylate de)	Olaparib
Osimertinib	Palbociclib	Pazopanib (Chlorhydrate d')
Régorafenib (Monohydrate de)	Ribociclib (Succinate de)	Sorafenib (Tosylate de)
Sunitinib (Malate de)	Vénétofax	Zanubrutinib

Afin d'alléger votre charge administrative, les échéances de certaines autorisations pour ces médicaments ont été repoussées, sans que vous ayez à en faire la demande. Toutefois, certaines

autorisations ne pouvaient pas être prolongées automatiquement. Pour celles-ci, les nouvelles durées d'autorisation s'appliqueront dès votre prochaine demande de renouvellement. Le service en ligne tient compte des nouvelles dates d'échéance des autorisations prolongées. Veuillez en prendre connaissance avant de transmettre une demande de renouvellement.

Pour plus de détails sur ces modifications, consultez les critères de la *Liste des médicaments*.

Notez que d'autres phases suivront dans les prochains mois. Nous vous informerons des détails dans la prochaine Communication importante.